



## COTISATIONS 2019 AUX CTC - Mode d'emploi

### 1 - La première démarche consiste à prendre connaissance des documents relatifs aux assurances.

Le contrat en vigueur est le contrat de groupe avec l'assureur ALLIANZ, qui comporte plusieurs niveaux possibles de couverture.

Les CTC proposent l'assurance fédérale « Mini-braquet », pour un choix complet. Mais elle ne permet pas d'être couvert à l'étranger, en particulier pour le rapatriement : un supplément de 2 euros par personne semble indispensable pour compléter cette couverture.

Par ailleurs on peut choisir de prendre une couverture plus importante : la formule «Grand braquet» répond à cela.

Pour avoir l'essentiel des infos, un extrait des conditions d'assurances fédérales est joint à la page du menu « nous rejoindre » : (***guidelicencieassurances2019.pdf***).

On peut compléter son info en allant sur le site [www.ffct.org](http://www.ffct.org).

Ce document est accompagné de 2 annexes :

- ***declarationlicencie2019.pdf***

Ce document est à remplir et à joindre à l'inscription (en bas à droite).

- ***annexe2assurances2019.pdf***

Ce document permet de souscrire à des assurances optionnelles, non obligatoires. Si vous souhaitez souscrire, remplissez le document et adressez-le par ailleurs et directement à l'adresse qu'il indique.

### 2 - Visite médicale.

Elle est obligatoire, même pour les anciens licenciés :

- dans les formules randonnée et compétition.
- dans la formule balade, si le questionnaire d'autoévaluation médicale, rempli par vos soins, comporte un ou plusieurs OUI. NB : l'auto-questionnaire n'est pas remis au Club, mais conservé par le Sociétaire.

Ce certificat, lorsqu'il est nécessaire, devra avoir moins d'un an à la date d'inscription.

Le certificat médical une fois rempli, doit être joint à l'inscription.

### 3 - Le tarif précise les montants d'inscription, selon l'âge, le statut familial (isolé ou en famille).

La revue mensuelle fédérale est offerte la première année. Elle relate la vie de notre Fédération.

Le Club, comme la Fédération, pratique un tarif dégressif au bénéfice des jeunes (moins de 25 ans), des couples et des familles.

(*accessible par la page d'accueil du menu « nous rejoindre » : **baremecotisations2019.pdf***)

**Cas particulier des sympathisants :** certaines ou certains de nos Sociétaires préfèrent ne pas prendre de licence « classique », ne pratiquant pas le vélo (ou très peu, à l'occasion) mais souhaitant s'associer à nos activités, auxquelles s'adonnent conjoint(e) ou parent(s).

Toutefois, pour assurer la responsabilité des organisateurs comme la prise en charge des personnes, une prise de licence est alors rendue nécessaire; elle permet toutefois de bénéficier des barèmes dégressifs.

Ces modalités nous sont imposées par les dispositions du contrat fédéral d'assurance.

#### **4 - Pour effectuer l'inscription proprement dite :**

Remplissez le bulletin d'inscription (***bulletininscription2019.pdf***)

#### **On joint à ce bulletin de réinscription :**

- *le chèque à l'ordre des Cyclotouristes chambériens*
- *le document « déclaration du licencié »,*
- *le certificat médical, s'il est requis.*
- *L'autorisation parentale si nécessaire.*

On joint aussi une photo du type « photo d'identité », ce qui permettra à la Fédération d'établir la licence. Elle peut aussi être transmise par mail à Jacques Niéloux, [jacques.nieloux@laposte.net](mailto:jacques.nieloux@laposte.net)

**Le tout est adressé à** Jacques Niéloux, 1 rue des Aulnes 73490 La Ravoire.

Dans tous les cas l'inscription à la Fédération n'est prise qu'au vu d'un dossier complet.

La licence est « dématérialisée » : vous pouvez la télécharger vous-même auprès du site Internet de la FFCT ([www.ffct.org](http://www.ffct.org)). Vous pouvez aussi laisser le club s'en charger, si vous n'avez pas accès à Internet, ou si cette démarche ne vous est pas familière. L'option vous est demandée dans le bulletin d'inscription.

Veillez à imprimer cette licence à réception, elle vous sera demandée, par exemple lors de la participation aux organisations d'autres clubs.

**Conseil :** pour être couvert par l'assurance le plus tôt possible, il est recommandé de ne pas attendre.

Pour compléter votre info et prendre contact si nécessaire, voyez notre site Internet :

[cycloschamberiens.ffct.org](http://cycloschamberiens.ffct.org)